

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Du projet de modification du Schéma de Cohérence Territoriale

Par arrêté en date du 27 mars 2015, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Territoire de Belfort, responsable du projet, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la procédure de modification du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, document de planification stratégique, chargé de définir les orientations d'aménagement du territoire et d'assurer l'harmonisation des documents d'urbanisme locaux et des politiques sectorielles.

**L'enquête se déroulera du lundi 27 avril 2015 au samedi 30 mai 2015, 12h00**, en mairie de BESSONCOURT.

A l'issue de l'enquête publique, et au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la modification du SCoT sera approuvée par délibération du Syndicat Mixte du SCoT.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Besançon, ont été désignés : Monsieur Guy BOURGEOIS, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gilles MAIRE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions en mairie de BESSONCOURT aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 avril 2015 de 9h00 à 12h00

Mardi 12 mai 2015 de 9h00 à 12h00

Samedi 30 mai 2015 de 10h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés sur le lieu d'enquête, et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à :

**Monsieur Guy BOURGEOIS**  
Commissaire enquêteur  
Enquête publique pour la modification du SCoT  
Mairie de Bessoncourt  
19, Rue des Magnolias  
90160 BESSONCOURT

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet du SCoT à l'adresse : [scotbelfort.autb.fr](http://scotbelfort.autb.fr) durant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut à sa demande, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent arrêté, auprès du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort, Siège du Syndicat Mixte du SCoT - 10, Rue Aristide Briand – BP n° 10107 - 90002 BELFORT CEDEX.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet du SCoT et tenus pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la disposition du public dans les locaux du SM SCoT, ainsi qu'en mairie de BESSONCOURT aux jours et horaires habituels d'ouverture.